

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE WINGLES
COMMUNE DE GRENAY

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Centre Communal d'Action Sociale de Grenay
Séance ordinaire du Jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la présidence Madame Christelle BUISSETTE, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de Membres
Au conseil : 17
Présents : 14
Procurations : 3

PRESENT(ES) : Mme BUISSETTE Christelle – Mme WASIKOWSKI Cathie
Mme LEROY Nathalie – Mme BOUCHEZ Carole – Mr GRZES Jacques – Mr
TENTELIER Vincent – Mr DELENCLOS Daniel – Mme DUVEAU Daisy – Mme
DUPUY Monique – Mr IBBA Gildas – Mme LEBLOND Michèle – Mr LEROY
Alphonse – Mme PONCHEL Annie – Mme VINCENT A.Marie .

DATE DE LA CONVOCATION
29/03/2024

EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :

- Mr VOULIOT Julien ayant donné procuration à Mme BOUCHEZ Carole
- Mr DETOEUF Jean-Bernard ayant donné procuration à Mme LEROY Nathalie
- Mme LELIEUX Annie ayant donné procuration à Mr GRZES Jacques

DELIBERATION N° 07-2024 RELATIVE A L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'année 2023,
Considérant que le Conseil d'Administration doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,
Considérant que pour ce faire, Madame la Présidente doit quitter la séance sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2023,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement doit faire ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,
Après avoir entendu Madame la Présidente, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du CCAS arrêté comme suit :

Le Compte Administratif 2023 est le suivant :

Section	Dépenses	Recettes		
		Total de l'exercice	Résultat reporté 2023	Résultat de clôture
Fonctionnement	237 663,23	248 635,58	129 483,96	140 456,31
Investissement	0,00	2 365,06	6 372,75	8 737,75

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve cette délibération à 15 votes pour et 1 abstention.

La Présidente



Christelle BUISSETTE

REÇU LE

19 AVR. 2024



Sous-Préfecture
de LENS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Et publication du :
Ou notification du :